

congés payés imposé par mon chef

Par **france88**, le **05/11/2012 à 17:56**

Bonsoir à vous

Je vous explique mon calvaire en quelques lignes:

Je suis cuisinier livreur dans une maison de retraites depuis mars 2012, n'ayant jamais fais de collectivité j'ai voulu voir si cela me plaisais.

Sa ne m'a pas trop plus alors j'ai décidé de partir en retravaillé en restauration, en saison.

Quand mon chef à appris que je voulais partir,

depuis il me fais la misère, me parle mal, ne me fais plus faire de cuisine ou alors très peu bref à ses yeux je suis un moins que rien.

Ce matin il m'a dit qu'il voulais me mettre la semaine prochaine en congés payés (car il y a une personne qui viens faire un essai pour prendre ma place),alors que moi auparavant je lui ai dit que je voulais travailler jusqu'au bout et touché l'argent de mes congés payés, mais il n'a pas accepter et à insister pour que je soit en repos la semaine prochaine. Je lui ai répondu que je lui dirai ma réponse plus tard car ne sachant pas mes droits, à-t-il le droits de faire ceci? je viens à vous pour m'aider s'il vous plais.

J'ai trouvé la convention collective des restaurants de collectivité mais je ne trouve rien du tout pour me renseigner.

Merci à vous pour vôtre aide.

Par **P.M.**, le **05/11/2012 à 18:19**

Bonjour,

Puisque vous parlez de Convention Collective, je présume que vous n'êtes pas sous statut de droit public et donc sous contrat de droit privé...

L'employeur ne peut pas vous obliger de prendre des congés payés par anticipation, ceux en période d'acquisition depuis le 1er juin d'autant plus si vous êtes en préavis et qu'ils n'étaient pas prévus avant...

Par **france88**, le **05/11/2012 à 18:33**

Bonsoir,

donc si je comprend bien il n'a pas le droit de m'imposer à prendre mes congés payés,car je souhaite me les faire payés.

Merci beaucoup.

Par **france88**, le **05/11/2012** à **18:55**

J'ai pris rendez vous avec l'inspection du travail car je ne sais pas du tout mes droits, à votre avis cela va-t-il servir à quelque chose?

Par **P.M.**, le **05/11/2012** à **21:13**

Une confirmation de l'Inspection du Travail peut ne pas être inutile...

Par **france88**, le **05/11/2012** à **21:33**

Ok merci bien c'est gentil.